

[Texte]

not be abused, because we think that if the private sector puts up a sufficiently attractive set of options, many people will take a private-sector plan.

Mr. Lancaster: I think, Mr. Miller, too, basic to everything we say—we are not asking for handouts to the pensioner; even for the small firm it has to be contributory, it has to be equal. I mean, if the little employer is expected to contribute to even a state-run plan of the type Les mentioned, so should the employee, in the same way as you do it with unemployment insurance. There is no choice: the employer makes the contribution and so does the employee. I do not think that is an insurmountable problem.

Mr. Miller: Could I just expand on that? I want to clarify in my own mind how the state plan works. Are you suggesting that the Canada Pension Plan be expanded for all employees in terms of a greater replacement income?

Mr. Barnes: I think there are various ways of approaching this. There could be an optional second tier to the Canada Pension Plan, for which for those firms that do not have an approved private plan you would pull in the second tier, as it were, of the Canada Pension Plan. This essentially is the British approach to it. There is an option there of, in fact, a second tier which can be private or state, but the state provides the mechanism and the machinery for that second tier. But if you have a private plan that meets the minimum criteria in the legislation and in the regulations, then fine, you do not invoke the second tier of the Canada Pension Plan; you have your private plan.

Mr. Lancaster: And the private plan enables the funds to stay in the control of the private sector, which I think is important. We are not advocating that government take over all our lives.

Mr. Miller: I do not think anybody on the committee is suggesting that either, although there is . . .

Mr. Lancaster: It does a pretty good job, though.

Mr. Miller: I think we start to complicate even the Canada Pension Plan, which is fairly standard now, and everybody pays in a certain amount. So if we get another tier, then people have the option of, let us say, contributing twice as much to the Canada Pension Plan as they do now. That gives the employer the option of instead of contributing 1.8%, maybe contributing 2% or 2.5%. Are you not concerned that we complicate pension schemes even more than they are now? Is that not the experience in Britain, that with all these options the pension schemes become even more confused than they are? And, leading from that, what is the experience in Britain in terms of one other thing that you advocate very strongly, and that is some employee input into boards of trustees for pensions? Is that an experience in Britain, because there are so many options—that more people are involved in those plans?

[Traduction]

Régime de pensions du Canada élargi. Comme je le disais, les compagnies n'en n'abuseraient pas parce que nous croyons que si le secteur public offre un nombre suffisant de choix possibles, bien des gens souscriront à un régime du secteur privé.

M. Lancaster: Je crois également, M. Miller, et c'est essentiel—nous ne demandons pas qu'on fasse l'aumône aux retraités; même les petites entreprises doivent cotiser, il doit être égal pour tous. Ce que je veux dire, c'est que si un petit employeur doit contribuer à un régime géré par l'État du type mentionné par Les, l'employé doit également y cotiser comme il le fait pour le régime d'assurance-chômage. Il n'y a pas de choix: l'employeur fait une contribution et l'employé aussi. Je ne crois pas que ce soit un problème insurmontable.

M. Miller: Puis-je développer davantage ce sujet? Je veux comprendre exactement comment fonctionne le Régime de pensions du Canada. Proposez-vous que le Régime de pensions du Canada soit élargi pour donner à tous les employés un meilleur revenu de remplacement?

M. Barnes: Je crois qu'il y a diverses façons de traiter cette question. Il pourrait y avoir un deuxième volet optionnel au Régime de pensions du Canada pour lequel opérait les entreprises qui n'ont pas de régime privé approuvé. C'est essentiellement ce qui se fait en Angleterre. En fait, ce second volet peut être privé ou public, mais l'État en assure le fonctionnement. Mais si vous avez un régime privé qui correspond aux critères minimaux imposés par la Loi et ses règlements d'application alors c'est très bien, vous n'avez pas à choisir le deuxième volet du Régime de pensions du Canada.

M. Lancaster: Et le régime privé permet au secteur privé de garder le contrôle du fonds de pension, ce qui est très important à mon avis. Nous ne voulons pas que le gouvernement régisse toute notre vie.

M. Miller: Je ne crois pas non plus que personne du comité propose cette solution, bien que . . .

M. Lancaster: Il y parvient pourtant très bien.

M. Miller: Je crois que nous commençons à compliquer même le Régime de pensions du Canada qui est pourtant assez bien rodé maintenant et tout le monde paie un certain montant. Ainsi, si nous avons un deuxième volet, les gens auront alors le choix de cotiser deux fois plus au Régime de pensions du Canada. Cela donne le choix à l'employeur de contribuer 2 p.100 ou 2.5 p. 100 au lieu de 1.8 p. 100 qu'il paie actuellement. N'avez-vous pas peur de compliquer davantage les mécanismes des fonds de pensions? Ne pouvons-nous pas profiter de l'expérience britannique où il y a tellement de possibilités que le régime de retraite est encore plus compliqué qu'il l'était? Et à partir de cela, quelle leçon pouvons-nous tirer de l'expérience britannique en ce qui a trait à l'une de vos propositions les plus chères c'est-à-dire quelques employés soient membres des conseils d'administration des fonds de pension? Est-ce là une expérience britannique, parce qu'il y a tellement de choix—qu'il y a un plus grand nombre de personnes impliqués dans de tels régimes?